



Ville de Montereau-fault-Yonne



Ville de Montereau-fault-Yonne

Hôtel de Ville, 54 rue Jean Jaurès
77875 MONTEREAU Cedex
Tél : 01 60 73 44 00 - Fax : 01 60 57 24 51
Courriel : contact@ville-montereau77.fr



Ce Cahier d'acteurs est le résultat des analyses réalisées par la municipalité de Montereau-fault-Yonne sur le projet d'aménagement de la Bassée, telles que je les ai présentées lors de ma participation aux différentes réunions consacrées à ce sujet, notamment la réunion du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie du 5 janvier et le Débat public organisé à Montereau le 17 janvier 2012. Située à l'extrémité ouest de la zone concernée, au

confluent de la Seine et de l'Yonne, notre ville est assez peu concernée par le projet de mise en grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, même si la neutralité hydraulique de cet aménagement sur le débit du fleuve en aval et sur l'ampleur d'éventuelles crues n'a pas été établie. Il conviendra que Voies Navigables de France (VNF) en fasse la démonstration claire.

En revanche, le projet relatif à la Bassée, élaboré par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, suscite les plus grandes réserves quant à son efficacité, sa réalisation et son financement.

Yves Jégo,
Maire de Montereau-fault-Yonne
Député de Seine-et-Marne

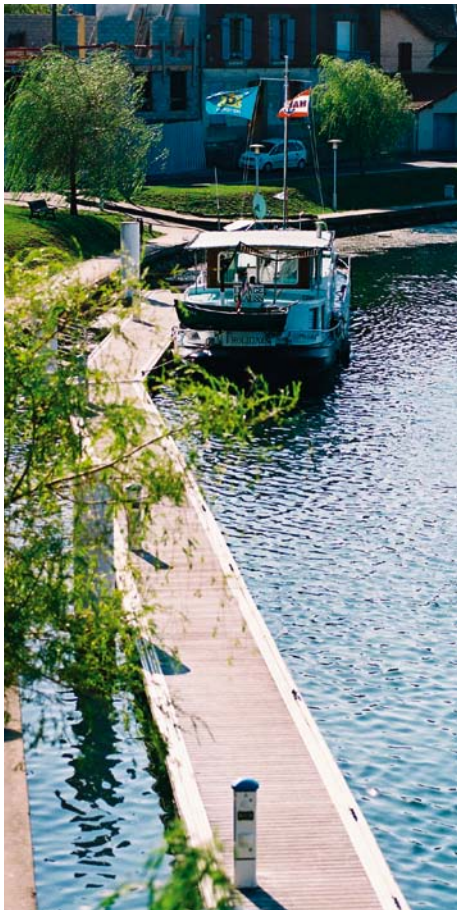
La Ville de Montereau-fault-Yonne, à la confluence des deux fleuves, est soumise à un PPRI dont personne ne conteste l'intérêt mais qui lui a été imposé sans aucune concertation préalable. Il en est souvent ainsi de décisions bureaucratiques dont les bonnes intentions ne sont pas mises en cause, mais qui méconnaissent les besoins et les aspirations des

territoires et des populations visés. Le projet d'aménagement de La Bassée se situe dans ce contexte. Certes la lutte contre les crues est un objectif louable auquel adhère totalement notre collectivité, mais l'EPTB s'est manifestement auto-saisi de ce dossier, il a élaboré lui-même les différents scénarii possibles et a sélectionné tout

seul un projet aux contours flous qu'il soumet maintenant à notre approbation à travers un débat public, dont il convient de saluer l'organisation sous l'autorité du président Patrick Legrand.

L'élaboration du projet est surprenante, mais le fond est simplement inacceptable.





Une utilité qui reste à démontrer

L'ouvrage de la Bassée devrait permettre, nous dit-on, de pomper 55 millions de m³ dans la Seine pour réduire indirectement, d'une vingtaine de centimètres, une crue de l'Yonne. Ce stockage s'effectuerait dans 10 casiers, puis l'eau serait ensuite restituée au fleuve une fois la crue passée. Il est indiqué, dans le dossier du maître d'ouvrage, que quelques activités pourraient être tolérées dans les zones endiguées lorsqu'elles sont à sec. En cas de crue,

il conviendrait donc d'abord de faire évacuer ces activités puis de procéder au remplissage, lequel se ferait "en quelques jours" (*page 51 du dossier*).

Quand on sait que l'EPTB se fonde sur les prévisions à 4 jours de la météo, on est en droit de se demander si la cavalerie n'arriverait pas après la bataille et s'il n'est pas illusoire de croire que l'ouvrage pourrait répondre efficacement à une soudaine montée des eaux de l'Yonne.

Une réalisation qui modifierait l'environnement

L'environnement est un des axes prioritaires du développement économique et touristique de la Ville de Montereau. La hauteur des digues, hautes de plus de 4 mètres, et la construction de 7 stations de pompage avec leurs palplanches et de 8 vannes de vidange (plus 5 vannes de jonction) pour le moins inesthétiques ne contribueront certainement pas à améliorer le paysage de la Bassée.

En outre, on peut légitimement se demander si tous ces aménagements ne produiront pas un "effet papillon" qui modifierait gravement l'écosystème de cet espace naturel sensible.

Pour tous ces désagréments et ces risques, aucune compensation concrète n'est proposée par l'EPTB aux communes concernées ainsi qu'aux propriétaires et exploitants lésés.

Un financement qui n'est pas précisé

Les études (39,5 millions d'euros HT) sont financées, mais pas les travaux. Le projet prévoit un double financement pour les communes concernées :

Elles participeraient à l'investissement (495 millions d'euros HT) et elles contribueraient au

fonctionnement (5,7 millions d'euros HT par an) par le biais d'une "redevance pour service rendu", prélevée auprès des communes bénéficiant, en période de fortes crues, de la réduction de la hauteur de la ligne d'eau à l'aval du site de la Bassée (*page 72 du dossier*).

L'EPTB est actuellement incapable de préciser quelle devrait être la contribution financière de la Ville de Montereau tenue de participer à la fois au financement des travaux et aux frais de fonctionnement.

Conclusion

L'effort de solidarité entre Franciliens ne doit pas s'effectuer toujours dans le même sens, toujours à l'avantage du grand Paris. La lutte contre les crues est effectivement l'une de nos importantes préoccupations mais il n'est pas envisageable que la Ville de Montereau-fault-

Yonne donne son aval à un projet si imprécis qui, en l'état, met son environnement en péril et auquel elle devrait en outre apporter son financement sans en tirer le moindre bénéfice, la moindre compensation susceptible de répondre aux attentes de sa population.

C'est pourquoi, **le Conseil municipal de Montereau-fault-Yonne a voté, le 6 février 2012, une délibération par laquelle il exprime son opposition au projet d'aménagement de la plaine de la Bassée tel qu'il est proposé par l'EPTB Seine Grands Lacs.**

